

## **PV N° 20**

**( Réunion du 31-01-2018 )**

La séance est ouverte à 12h30 sous la présidence de Mr BACHIR BOURHIM,  
en présence de MM : MOHAMED ABOULABASS –MOHAMED JIYED- HAJOUB BERNICH

### **\*\* Ordre du Jour \*\***

#### **HOMOLOGATION DES RENCONTRES**

##### **CHAMPIONNAT EXCELLENCE**

###### **14<sup>EME</sup> JOURNEE DU 21-01-2018**

-AUSCT	(02)	DEUX	--	AUFI	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CAH	(04)	QUATRE	--	CUSB	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASCL	(01)	UN	--	AJAS	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASMJ	(05)	CINQ	--	ASCT	(01)	UN	HOMOLOGUE
-UJST	(01)	UN	--	ASEM	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASJAB	(00)	ZERO	--	AAR	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-CMFCI	(00)	ZERO	--	CUJSI	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

##### **CHAMPIONNAT 3<sup>EME</sup> DIVISION**

###### **12<sup>ERE</sup> JOURNEE DU 21-01-2018**

###### **Groupe 1 :**

- CSAT	(04)	QUATRE	--	ASNTA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AEFM	(01)	UN	--	EAST	(01)	UN	HOMOLOGUE
-USOJ	(01)	UN	--	ACAM	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CSCHI	(00)	ZERO	--	ASGG	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-CASA	(02)	DEUX	--	CSII	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ACSTA	(02)	DEUX	--	AHSB	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

###### **Groupe 2 :**

- ASNT	(02)	DEUX	--	CMF	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-COG	(02)	DEUX	--	USRD	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASCK	(04)	QUATRE	--	AUSML	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ATB	(02)	DEUX	--	CROB	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AASS	(01)	UN	--	ACCG	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-CSMB	(00)	ZERO	--	CSUB	(01)	UN	HOMOLOGUE

##### **CHAMPIONNAT 4<sup>EME</sup> DIVISION**

###### **12<sup>ERE</sup> JOURNEE DU 21-01-2018**

###### **Groupe 1 :**

-RCAT	(00)	ZERO	--	SBCA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-CSCA	(00)	ZERO	--	UJAF	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASJE	(04)	QUATRE	--	AUJF	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-AESB	(01)	UN	--	CAT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASHT	(01)	UN	--	AOS	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

**NB** : Une amende de ( 200.00 dh ) est infligée au club AOS pour réserve technique non Confirmée.

-CSTI # AMCA : L'équipe AMCA ne s'étant pas présentée au terrain à l'heure du coup d'envoi de la rencontre. Elle perd le match par pénalité et enregistre son 2<sup>EME</sup> forfait . De ce fait l'équipe AMCA marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe CSTI marque trois points au classement et trois buts pour. Une amende de 5 000.00 dh est infligée au club AMCA.

**Groupe 2 :**

-ASAT	(00)	ZERO	--	-ASCAR	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CCT	(01)	UN	--	AAIS	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CDHSS	(04)	QUATRE	--	ACSAA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-AUI	(01)	UN	--	ASIK	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASAQ	(02)	DEUX	--	ASMA	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASEJT	(00)	ZERO	--	FOSE	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE

**Groupe 3 :**

-AIBA	(02)	DEUX	--	ASAAT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AULK	(03)	TROIS	--	ASATB	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AUTFB	(01)	UN	--	ASCSB	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CUSI	(01)	UN	--	AJSF	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASUHMA	(03)	TROIS	--	ACAOD	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-FT	(02)	DEUX	--	ASDA	(01)	UN	HOMOLOGUE

**Groupe 4 :**

-ODSA	(02)	DEUX	--	CATS	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASRB	(01)	UN	--	AT	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AASB	(01)	UN	--	RSAT	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-AAIF	(00)	ZERO	--	AUSMA	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASCM	(00)	ZERO	-	ATSI	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASMAN	(02)	DEUX	--	WUSAA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

**CHAMPIONNAT CADETS****10<sup>EME</sup> JOURNEE DU 21et 22-01-2018 G : 1-2-3****12<sup>EME</sup> JOURNEE DU 21et 22-01-2018 G : 4-5-6****Groupe 1 :**

-ASJE	(06)	SIX	--	ASJAB	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AESB	(00)	ZERO	--	ASJET	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-UJAF	(03)	TROIS	--	USOJ	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AOS	(01)	UN	--	ASNTA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE

**Groupe 2 :**

-RCAT	(03)	TROIS	--	CMFCI	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-ASEM	(01)	UN	--	EAST	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASCSB	(00)	ZERO	--	ASATB	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-USAT	(02)	DEUX	--	ASCAA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE

**Groupe 3 :**

-AJAS	(00)	ZERO	--	CAH	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CCH	(00)	ZERO	--	CROB	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-COG	(03)	TROIS	--	FT	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

-UJST # ASIK : l'équipe ASIK a fait participer à cette rencontre le joueur BIZARANE ABERRAHIM L 201930 suspendu pour une durée de trois matchs à compter du 03-12-2017( PV n° 10 CRD du 07-12-2017).

Par conséquent l'équipe ASIK perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et sept buts contre. L'équipe UJST marque trois points au classement et sept buts pour.

Le joueur BIZARANE ABERRAHIM L 201930 est de nouveau suspendu pour une durée de 02 matchs (1+1) à compter du 02-02-2018

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club ASIK.

**Groupe 4 :**

-ASMA	(00)	ZERO	--	USMAM	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AUSCT	(01)	UN	--	ASAT	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-USSKM	(01)	UN	--	ASEA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ACAM	(04)	QUATRE	--	AULK	(01)	UN	HOMOLOGUE
-OD	(10)	DIX	--	CDHSS	(01)	UN	HOMOLOGUE

**SUITE PV N° 20 (pg : 3)**

**Groupe 5 :**

- AUI	(02)	DEUX	--	AIBA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
- ASCL	(02)	DEUX	--	ASCT	(01)	UN	HOMOLOGUE
- CASA	(03)	TROIS	--	CSCHI	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
- HUSA	(02)	DEUX	--	AUAS	(01)	UN	HOMOLOGUE

**Groupe 6 :**

- ASMJ	(07)	SEPT	--	ASDA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
- RSAT	(00)	ZERO	--	ANSA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
- USRD	(02)	DEUX	--	CUSB	(06)	SIX	HOMOLOGUE
- AASS	(01)	UN	--	AUFI	(05)	CINQ	HOMOLOGUE

**CHAMPIONNAT JUNIORS****12<sup>EME</sup> JOURNEE DU 22-01-2018****Groupe 1 :**

- CMF	(04)	QUATRE	--	CSII	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-AUJF	(01)	UN	--	ASUAZ	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ACSTA	(01)	UN	--	ASNTA	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CAT	(02)	DEUX	--	SBCA	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-AMCA	(01)	UN	--	CSCA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE

**Groupe 2 :**

- ASHT	(02)	DEUX	--	USOJ	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASMAN	(00)	ZERO	--	CUJSI	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASJAB	(02)	DEUX	--	CSMB	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-CSTI	(01)	UN	--	ASAAT	(01)	UN	HOMOLOGUE

-ASNT # AUSML : l'équipe ASNT a fait participer à cette rencontre le joueur EL KHARAZI AYOUB L 152898 suspendu pour une durée d'un match pour cumul de quatre avertissements à compter du 15-01-2018 ( PV n° 16 CRD du 18-01-2018).

Par conséquent l'équipe ASNT perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre. L' équipe AUSML marque trois points au classement et trois buts pour.

Le joueur EL KHARAZI AYOUB L 152898 est de nouveau suspendu pour une durée de 02 matchs (1+1) à compter du 02 -02-2018

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club ASNT.

**Groupe 3**

- CMFCI	(07)	SEPT	--	AASB	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ACAM	(00)	ZERO	--	ASEM	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASCBS	(03)	TROIS	--	USAT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE

-ASCK #ASRB : l'équipe ASCK a fait participer à cette rencontre le joueur MAGRI ILYAS L 204574 suspendu pour une durée d'un match pour cumul de quatre avertissements à compter du 15-01-2018 ( PV n° 16 CRD du 18-01-2018).

Par conséquent l'équipe ASCK perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre. L' équipe ASRB marque trois points au classement et trois buts pour.

Le joueur MAGRI ILYAS L 204574 est de nouveau suspendu pour une durée de 02 matchs (1+1) à compter du 02 -02-2018.

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club ASCK.

**Groupe 4 :**

-ASAT	(01)	UN	--	ATSI	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASMA	(00)	ZERO	--	USMAM	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ODSA	(02)	DEUX	--	AUSCT	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ACCG	(00)	ZERO	--	CAH	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-USSKM	(02)	DEUX	--	ACAOD	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

**SUITE PV N° 20 (pg : 4)**

**Groupe 5 :**

-ASGG (03) TROIS -- UJST (02) DEUX HOMOLOGUE  
-CATS (00) ZERO -- CUSI (00) ZERO HOMOLOGUE  
-AAR (00) ZERO -- CROB (00) ZERO HOMOLOGUE  
-AJAS # AEFM : L'équipe AJAS perd le match par pénalité suite au départ des agents du service d'ordre à la 18<sup>ème</sup> mn.

A cet effet l'équipe AJAS marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe AEFM marque trois points au classement et trois buts pour.

**Groupe 6 :**

-ASUHMA (01) UN -- AT (03) TROIS HOMOLOGUE  
-AUAS (02) DEUX -- CUSB (00) ZERO HOMOLOGUE  
-ASAQ (00) ZERO -- RCMA'A' (00) ZERO HOMOLOGUE  
-ASCM (00) ZERO -- CSCHI (05) CINQ HOMOLOGUE  
-ASCT # ASDA : L'équipe ASDA perd le match par pénalité pour refus de reprendre le jeu et enregistre son 1<sup>er</sup> forfait.

A cet effet l'équipe ASDA marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe ASCT marque trois points au classement et trois buts pour.

**Groupe 7 :**

-HUSA (03) TROIS -- ASEA (00) ZERO HOMOLOGUE  
-AJSF (04) QUATRE -- CCT (02) DEUX HOMOLOGUE  
-CSAT (04) QUATRE -- RSAT (00) ZERO HOMOLOGUE  
-ASHTI (04) QUATRE -- RCMA'B' (02) DEUX HOMOLOGUE

-AAIF # AHSB : l'équipe AAIF a fait participer à cette rencontre le joueur OUTAMA BRAHIM L 203501 suspendu pour une durée d'un match pour cumul de quatre avertissements à compter du 15-01-2018 ( PV n° 16 CRD du 18-01-2018).

Par conséquent l'équipe AAIF perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe AHSB marque trois points au classement et trois buts pour.

Le joueur OUTAMA BRAHIM L 203501 est de nouveau suspendu pour une durée de 02 matchs (1+1) à compter du 02 -02-2018.

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club AAIF

**Groupe 8:**

-ANSA (00) ZERO -- ASCL (00) ZERO HOMOLOGUE  
-WUSAA (01) UN -- FOSE (02) DEUX HOMOLOGUE  
-OD (00) ZERO -- CSUB (00) ZERO HOMOLOGUE  
-AUTFB (01) UN -- AASS (02) DEUX HOMOLOGUE  
-AAIS # AUFU : L'équipe AAIS perd le match par pénalité à cause du départ des agents du service d'ordre à la 70<sup>ème</sup> mn du jeu. De ce fait l'équipe AAIS marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe AUFU marque trois points au classement et trois buts pour.

**CHAMPIONNAT MINIMES**

**8<sup>ERE</sup> JOURNEE DU 22 et 23 -01-2018 G 1- 2**

**10<sup>ERE</sup> JOURNEE DU 22 et 23-01-2018 G 3-4-5**

**Groupe 1 :**

-USAT (06) SIX -- AULK (01) UN HOMOLOGUE  
-CSMB (02) DEUX -- CMFCI (00) ZERO HOMOLOGUE  
-ASJAB (01) UN -- EAST (03) TROIS HOMOLOGUE

**SUITE PV N° 20 (pg : 5)**

**Groupe 2 :**

- AUSCT	(03)	TROIS	--	ASGG	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
- CAH	(01)	UN	--	AJAS	(01)	UN	HOMOLOGUE
- UJST	(00)	ZERO	--	ASCAR	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-COG	(01)	UN	--	CCH	(01)	UN	HOMOLOGUE

**Groupe 3 :**

-HUSA'A'	(03)	TROIS	--	AUAS	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AUSMA	(00)	ZERO	--	ASHTI	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-AASS	(04)	QUATRE	--	ASCT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
- ASCL	(01)	UN	--	OD'B'	(01)	UN	HOMOLOGUE

**Groupe 4 :**

-CASA	(01)	UN	--	ANSA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
- USMAM	(02)	DEUX	--	ASEA'B'	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
- CSCHI	(03)	TROIS	--	ASDA	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
- AHSB	(03)	TROIS	--	ASMJ	(03)	TROIS	HOMOLOGUE

**Groupe 5 :**

- AT	(01)	UN	--	HUSA'B'	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
- CUSB	(05)	CINQ	--	AUFI	(01)	UN	HOMOLOGUE
-RSAT	(03)	TROIS	--	USSKM	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-RCMA	(07)	SEPT	--	ASMA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

**NB :** La date du 05-02-2018 est considérée comme date de réception de ce PV par les clubs.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H00**

Président de la CRSR et Q  
**M' BACHIR**

**BOURHIM**